**CHARTE DE L’EPS**

En EPS, JE DOIS :

1. Avoir une tenue de sport et Jeter mon chewing gum

*Les jours où j’ai EPS, et pour TOUTES LES ACTIVITES, je dois mettre dans mon sac :*

•Une paire de chaussures de sport adaptées à ma pointure

•Un jogging ou un short, en fonction de la saison

•Un tee-shirt, un sweat et un kway en fonction du temps (il est possible de faire du sport sous la pluie !).

•Un élastique pour m’attacher les cheveux

•Une bouteille d’eau

•Ma ventoline si je suis asthmatique

•J’ai la possibilité de me doucher après le cours ; pour cela, il faut une serviette et du gel douche.

Je dois **IMPERATIVEMENT** me changer après le cours. Pour des raisons d’hygiène, je ne peux pas rester dans la même tenue que celle utilisée pour le cours et dans laquelle j’ai transpiré.

1. Etre respectueux
* Envers le matériel : installations, vestiaires, ballons, raquettes…
* Envers les camarades : pas d’insultes, pas de violences….
* Envers le professeur : écoute des consignes, respect…
1. Enlever les bijoux ( bracelets, bagues, colliers…), MP3, téléphones portables qui sont interdits en cours d’EPS .

Les objets de valeur peuvent être confiés au professeur en début de cours.

1. Apporter son inaptitude à la vie scolaire
* SEUL un certificat MEDICAL peut justifier d’une inaptitude à pratiquer l’EPS, en précisant bien si l’inaptitude est totale ou partielle, et pour quelle durée.
* Exceptionnellement un mot dans le carnet signé des parents peut valoir de dispense, mais pour une seule séance.
1. Accéder aux vestiaires
* L’accès au vestiaire doit rester libre à tout moment pour l’enseignant.
* Le professeur, après s’être annoncé clairement, a accès en permanence à tous les vestiaires.
* Le temps passé aux vestiaires fait partie du cours, le règlement intérieur du collège s’appliquant : pas de téléphones, pas de MP3, pas de jeux violents….
1. Ecouter les consignes de Sécurité :
* Les consignes de sécurité sont spécifiques à chaque activité sportive, elles sont systématiquement données par l’enseignant à chaque début de cours.

(voir règles de sécurité dans les activités sportives sur Pronote et sur le site du collège)

Signatures de l’élève et du représentant légal :